



Le pôle Finances de l'AAF (président, trésorier et vice-trésorier, gérante de l'EURL, les permanents), qui suit au plus près le budget de l'association, a constaté, année après année, une difficulté croissante à trouver les ressources pour financer les projets des adhérents et la revue *Archivistes* !.

Si les finances de l'association sont toujours saines, celles de l'EURL le sont moins. Cela nécessite d'assurer la pérennité dans le temps du fonds de roulement de l'association, en indépendance des finances de l'EURL.

L'augmentation des charges associatives n'est pas ponctuelle et, étant donnée l'augmentation générale du coût de la vie, a tendance à rester à la hausse.

Il convient de noter que le montant des cotisations à l'association est demeuré inchangé depuis 2019, alors que l'inflation s'est fait sentir : le montant de la cotisation individuelle en 2019, 47 €, correspond aujourd'hui à **54,54 €** (source INSEE).

Les cotisations représentent aujourd'hui **56.91 % des produits de l'AAF, le reste étant réparti entre :**

- Les refacturations de salaires entre l'EURL et l'AAF ;
- Le loyer par l'EURL à l'AAF pour l'occupation de ses locaux ;
- Une subvention de 37 000 € du Ministère de la Culture (via le SIAF) ;
- Les offres d'emploi ;
- Les inscriptions aux événements sont également un produit, mais en général compensé par les charges que constituent leur organisation.

Nous devons trouver des moyens pérennes d'équilibrer le budget sur le long terme. Pour maintenir notre indépendance d'action, il nous faut réfléchir à cet équilibre en augmentant les recettes propres, tout en continuant à programmer des dépenses raisonnées.

C'est pourquoi nous vous proposons une augmentation des cotisations que nous avons voulu la plus juste possible, applicable pour l'année 2027. Toutes les cotisations n'augmentent pas, puisque dans le même temps la **gratuité de la première année d'adhésion pour les étudiants et les demandeurs d'emploi fait partie du projet**, et qu'aucune augmentation n'est prévue pour les années d'adhésion suivantes pour cette catégorie de membre.

Tarif des cotisations	Montant actuel	Montant proposé en 2026 pour application en 2027
Première année d'adhésion	25 euros	26 euros
Cotisation individuelle	47 euros	50 euros
Cotisation étudiant et demandeur d'emploi	15 euros	gratuit la première année, puis 15 euros
Cotisation retraité	28 euros	30 euros
Adhésion membre adhérent		
Catégorie 1 Cotisation personne morale pour un mandataire	105 euros	110 euros
Catégorie 2 Cotisation personne morale pour un mandataire et 1 à 3 bénéficiaires	200 euros	210 euros
Catégorie 3 Cotisation personne morale pour un mandataire et 4 à 8 bénéficiaires	425 euros	445 euros
Catégorie 4 Cotisation personne morale pour un mandataire et 9 bénéficiaires ou plus	435 euros + 45 euros par personne	505 euros + 50 € par personne

Tarif des cotisations	Montant actuel	Nouveau montant proposé en 2026 pour application en 2027
Adhésion membre associé		
Cotisation individuelle	55 euros	58 euros
Cotisation personne morale	120 euros	125 euros

Cette augmentation a été pensée de la manière la plus équitable possible :

- Des **augmentations variables selon les différentes catégories de membres actifs (entre 1 et 3 €)** ;
- Une **augmentation plus importante pour les adhésions membres adhérents, généralement prises en charge par les structures (5 %)**. Le coût du **bénéficiaire complémentaire pour la catégorie 4** est porté de **45 € à 50 €**.
- La **gratuité de la première année d'adhésion pour les étudiants et les demandeurs d'emploi** est proposée pour faciliter leur accès à l'association, puis pas d'augmentation proposée.

Le gain annuel espéré s'élève à 9537 € pour l'association, si les adhérents ne changent pas de catégorie et renouvellent tous leur adhésion.